



Traité sur le commerce des armes

8^{ème} Conférence des États parties

Genève, 22.-26. Août 2022

Ordre du Jour du Point 12: Contributions Financières

Monsieur le Président

Nous avons pris bonne note de la proposition de budget pour l'année 2023 circulée par le secrétariat, y compris les explications concernant l'ajout d'une rubrique liée à la poursuite de l'organisation de réunions hybrides. Nous pouvons soutenir cette proposition de budget pour 2023. Cependant, nous relevons que contrairement à la proposition de 2022 soumise lors de CSP7, celle pour le prochain cycle ne contient pas de liste des différentes rubriques où des économies devront être réalisées en cas de nécessité. Nous saurions gré au secrétariat de préciser pourquoi cette approche n'a pas été poursuivie cette année.

Cette remarque m'amène à une considération d'une nature plus globale, à savoir notre profonde préoccupation quant au fait que la situation financière continue de se péjorer malgré les discussions tenues à ce sujet lors des Conférences des États parties de ces dernières années. Le nombre d'États ne payant pas leurs contributions obligatoires continue de croître, tout comme le montant total d'impayés. Le nombre d'États n'ayant pas rempli leurs obligations financières plusieurs années de suite, voire depuis plus de cinq ans, se multiplie. Dans sa déclaration de ce matin, ma délégation a fait une proposition que nous estimons acceptable par tous pour relever ce défi, car elle permet d'aller au fond des vrais problèmes et de créer ainsi un espace pour de vraies solutions.

L'accumulation année après année d'un déficit conséquent n'est tout simplement pas tenable. Tôt ou tard, et probablement plus rapidement que beaucoup ne l'anticipent, la Convention sera confrontée à d'importants défis de liquidités, qui la mettront face à des questions fondamentales.

Dans ce contexte, il ne sera pas suffisant que le document final de cette Conférence souligne notre préoccupation quant à la présente situation financière et demande aux États ayant des arriérés de les régler sans plus attendre, même si ceci sera bien entendu nécessaire. Il conviendra que la présidence du CSP9 ou, comme nous l'avons suggéré dans notre déclaration, le Comité de gestion approche rapidement les États ayant des arriérés en vue de trouver une solution. Surtout, il conviendra de préciser rapidement la nature des mesures à prendre dans le cas d'une crise de liquidités afin de ne pas être pris de cours. À notre sens, des mesures d'économie devraient porter sur la tenue des réunions et non pas sur le fonctionnement du Secrétariat. En effet, des mesures d'économie qui auraient pour effet de démanteler une partie du Secrétariat prendraient des années à se résorber. Il nous semblerait opportun que le Comité de gestion se penche lors du cycle à venir sur un tel plan de contingence.

Je vous remercie Monsieur le Président.